

24 juin 2025

Sénégal : Le recours aux « nervis du pouvoir » pour réprimer les mouvements de contestation populaire de mars 2021 et juin 2023

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur les pays d'origine, ne prétend pas faire le traitement exhaustif des problématiques qu'il aborde. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises. La reproduction ou la diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Un phénomène propre à la vie politique sénégalaise	3
2. Le mouvement de contestation de mars 2021	3
3. Le mouvement de contestation de juin 2023.....	3
4. Liens entre les nervis et le milieu de la lutte.....	4
5. Accusations portées par Juan Branco, l'avocat d'Ousmane Sonko.....	5
6. Rôle du ministre Doudou Ka dans la répression et le recours aux nervis.....	6
Bibliographie	7

Résumé : Le recrutement de « gros bras » est un phénomène connu dans le contexte politique sénégalais - Entre 2021 et 2024, les autorités répriment violemment l'opposition, les médias et la société civile - A l'occasion des mouvements de contestation de mars 2021 et juin 2023, les forces de sécurité ont fait usage d'une force excessive - la présence de « nervis » ou d'« hommes de main » dans les manifestations aux côtés des forces de sécurité est constatée - Ces individus se sont rendus coupables de violences à l'encontre des manifestants sous le regard passif et complice des forces de sécurité -

Abstract: The recruitment of "strongmen" is a well-known phenomenon in the Senegalese political context - Between 2021 and 2024, the authorities violently repressed the opposition, the media and civil society - During the protest movements of March 2021 and June 2023, security forces used excessive force - the presence of "thugs" or "henchmen" in the demonstrations alongside the security forces is noted - These individuals were guilty of violence against protesters under the passive and complicit gaze of the security forces

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Un phénomène propre à la vie politique sénégalaise

Le recrutement de « gros bras » est un phénomène connu dans le contexte politique sénégalais, il a été constaté sous les présidences précédentes d'Abdou Diouf ou d'Abdoulaye Wade. Du temps du régime socialiste (1960-2000), ils étaient surnommés « Tontons Macoutes ». Lorsque Abdoulaye Wade était le chef de l'opposition, on les appelait les « Calots bleus ». Depuis 2012, ils ont changé de nom pour devenir les « Marrons du feu ». Quelle que soit leur appellation, les nervis ont accompagné les différents régimes qui se sont succédé à la tête du pays. Cette pratique a ainsi donné l'impression qu'il existait deux catégories de forces de sécurité : une formée des forces légales (police et gendarmerie) et une autre constituée des milices au service des partis politiques, proches du régime ou dans l'opposition, ou des guides religieux¹.

Entre 2021 et 2024, les autorités répriment violemment l'opposition, les médias et la société civile. Cette répression, qui va aller *crescendo* à l'approche des élections générales prévues en février 2024, est apparue en 2021 dans le contexte des procédures judiciaires visant le leader de l'opposition Ousmane Sonko et de préoccupations suscitées par l'éventualité d'un troisième mandat du président Macky Sall, à la tête du pays depuis 2012. A l'occasion des mouvements de contestation de **mars 2021 et juin 2023, les forces de sécurité ont fait usage d'une force excessive**, y compris de tirs à balles réelles et d'un usage inapproprié de gaz lacrymogène, **pour disperser des milliers de manifestants à travers le pays**².

Le recours à des civils armés par le régime dans la répression du mouvement de contestation de juin 2023, et même plus généralement depuis 2021, a fait l'objet d'une enquête du quotidien français *Le Monde*, le documentaire *Sénégal : enquête sur les « nervis du pouvoir »* ayant été mis en ligne le 12 juin 2023³.

2. Le mouvement de contestation de mars 2021

L'arrestation d'Ousmane Sonko, dirigeant du parti Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (PASTEF), le 3 mars 2021, alors qu'il se rendait au tribunal à Dakar pour une audience afin de répondre à des accusations de viol, provoque immédiatement un mouvement de contestation, qui dure plusieurs jours, à Dakar et dans d'autres villes du pays. Les manifestants sont dispersés très brutalement par les forces de sécurité⁴.

Dans ce contexte très tendu, la présence de « nervis » ou d'« hommes de main » dans les manifestations aux côtés des forces de sécurité suscitent de vives interrogations. Des *pick-up* non-immatriculés, certains identifiés comme appartenant au ministère de l'Education nationale, suivent de près les véhicules de la police à Dakar⁵. À leur bord, se trouvent des hommes, souvent jeunes, en civil, casqués et armés de bâtons, de matraques et de fusils. **Ces individus se sont rendus coupables de violences à l'encontre des manifestants sous le regard passif et complice des forces de sécurité**⁶.

Le 18 juin 2021, le mouvement de la société civile *Y en a marre* dénonce « le recrutement de nervis par le régime de Macky Sall », une pratique jugée « de nature à semer les germes d'une guerre civile »⁷.

3. Le mouvement de contestation de juin 2023

Une nouvelle vague de contestation explose à Dakar, puis dans le reste du pays, après la condamnation d'Ousmane Sonko, le 1^{er} juin 2023, à deux ans de prison pour « *corruption de la jeunesse* »,

¹ Senepius, 22/06/2021. [url](#)

² Human Rights Watch, 22/01/2024. [url](#)

³ Le Monde, 12/06/2023. [url](#)

⁴ Human Rights Watch, 12/03/2021. [url](#)

⁵ Seneweb, 03/03/2021. [url](#) ; RFI, 07/03/2021. [url](#)

⁶ Le Monde, 10/06/2023. [url](#) ; Amnesty International, 09/03/2021. [url](#) ; Amnesty International, 09/03/2021. [url](#)

⁷ Seneweb, 18/06/2021. [url](#)

condamnation qui compromet sérieusement les chances du leader de l'opposition à se présenter à l'élection présidentielle prévue en 2024⁸.

Les autorités répriment, une nouvelle fois, de manière extrêmement violente les manifestations.

Le ministère de l'Intérieur fait état de 16 victimes et de 500 arrestations à travers le pays. Le PASTEF avance le chiffre de 19 manifestants tués par les forces de sécurité et des « milices »⁹. Amnesty International comptabilise 23 victimes pour les journées des 1^{er} et 2 juin¹⁰.

De nombreux témoins signalent la présence de « nervis » actifs aux côtés des forces de sécurité.

Ces « nervis » se déplaçaient à bord de véhicules sans plaques d'immatriculation et agissaient en toute impunité sous la protection des forces de sécurité. Leurs exactions contre les manifestants ont été amplement rapportées et filmées¹¹.

Si le discours étatique présentait en 2021 les hommes en civil comme faisant partie intégrante du dispositif sécuritaire « **pour des raisons d'efficacité** », ce discours a complètement changé deux ans plus tard¹². Au cours d'une conférence de presse tenue le 4 juin, le Commissaire divisionnaire Ibrahima Diop, directeur de la Sécurité publique, nie la présence de membres des forces de défense ou de sécurité habillés en civil, et incrimine des éléments de « forces occultes » venant de l'étranger, ayant infiltré les manifestants¹³.

Cette version officielle de la police est immédiatement contestée et largement démentie par les nombreuses images disponibles montrant des hommes en civil débarquant sur des lieux d'émeutes en convois de *pick-up*, blancs pour la majorité. Ces individus, certains armés de fusil ou d'armes de poing, affrontent les manifestants aux côtés des forces de l'ordre¹⁴. Le média français *France 24*, dans le cadre de l'émission *Info ou Intox*, s'est attardé également sur les affirmations du chef de la police et en a largement démontré les incohérences, soulignant les liens existants entre ces hommes armés en civil et les forces de l'ordre¹⁵.

Des dizaines de véhicules, principalement des *pick-up* blancs sans plaques d'immatriculation, stationnent, pendant plusieurs jours, devant le siège du parti présidentiel, l'Alliance pour la République (APR), dans le quartier de Mermoz à Dakar, des vidéos montrant des jeunes sortant du bâtiment et montant à bord de ces véhicules¹⁶. Des jeunes gens ont même été vus par des journalistes en train de recevoir de l'argent aux abords du bâtiment¹⁷. Des dizaines de jeunes en sont venus aux mains dans le bâtiment pour être payés, certains reconnaissant même avoir été payés « pour empêcher les manifestants de casser »¹⁸.

4. Liens entre les nervis et le milieu de la lutte

Depuis longtemps, le monde de la lutte, sport traditionnel au Sénégal, est connu pour être une source de recrutement d'hommes de main et de « gros bras » pour les milieux politiques, qui sont souvent les mécènes des lutteurs, devenant ainsi dépendants d'eux¹⁹. Les lutteurs sont nombreux à avoir des formations en garde rapprochée, mais certains sont également recrutés pour faire « le sale boulot » ou pour eux-mêmes recruter des nervis²⁰.

En mars 2021, les lutteurs sont pointés du doigt par les deux camps. Le ministre de la Justice Malick Sall les accuse d'avoir infiltré les manifestants lors des affrontements avec les forces de l'ordre. Khadim Gadiaga, ancien lutteur et président d'honneur de l'association des lutteurs en activité, réfute ces accusations, ainsi que celles concernant l'implication de lutteurs dans la répression des manifestations. Il affirme que le recrutement des nervis est réalisé en majorité auprès des pratiquants d'haltérophilie.

⁸ Jeune Afrique, 01/06/2023. [url](#)

⁹ Human Rights Watch, 05/06/2023. [url](#)

¹⁰ Amnesty International, 09/06/2023. [url](#)

¹¹ Human Rights Watch, 05/06/2023. [url](#) ; Amnesty International, 05/06/2023. [url](#) ; Amnesty International, 09/06/2023. [url](#)

¹² TamaMédia, 14/06/2023. [url](#)

¹³ Seneplus, 05/06/2023. [url](#)

¹⁴ Le Monde, 10/06/2023. [url](#)

¹⁵ France 24, 07/06/2023. [url](#)

¹⁶ RFI, 06/06/2023. [url](#)

¹⁷ Le Monde, 10/06/2023. [url](#)

¹⁸ TV5 Monde, 08/06/2023. [url](#)

¹⁹ Jean-François HAVARD, 2018. [url](#) ; TamaMédia, 14/06/2023. [url](#)

²⁰ Seneplus, 26/03/2023. [url](#) ; TV5 Monde, 08/06/2023. [url](#)

« Gris Bordeaux », de son vrai nom Ibrahima Dione, président de l'Association des lutteurs en activité, annonce qu'il compte identifier et sanctionner les lutteurs licenciés qui se sont rangés aux côtés des forces de l'ordre²¹. A cette date, les quelques 8 000 lutteurs que compte le pays sont à l'arrêt depuis un an en raison de l'épidémie de Covid-19. Ne pouvant pas s'entraîner, ils sont également privés de combats et donc de sources de revenus, ce qui les contraint à vivre d'expédients²².

Le documentaire *Sénégal : enquête sur les « nervis du pouvoir »* du quotidien français *Le Monde* montre le témoignage audio d'un individu présenté comme étant un lutteur payé 20 000 francs CFA (30 euros) par jour pour accomplir des missions de maintien de l'ordre. Il affirme que sa base de ralliement, en mars 2021, avait été tout d'abord le siège du Parti socialiste. Puis pour des raisons de sécurité et du fait que des jeunes du quartier de Colobane les avaient repérés, ces nervis ont choisi le siège de l'APR à Dakar comme lieu de rassemblement. En juin 2023, le siège de l'APR remplissait toujours les mêmes fonctions, des dizaines de *pick-up* blancs stationnant toujours devant²³.

Dans le document transmis à la CPI, l'avocat Juan Branco (*cf. infra*) affirme que des lutteurs reconnus encadrent les nervis. Dans la ville de Mbour (située à environ 80 kilomètres au sud de Dakar), le lutteur Mapathé Diop dit « Bouba Assurance », triple champion du Sénégal dans sa catégorie, organise le recrutement des nervis sous la direction du maire APR de la ville Issa Sall. Dans le quartier de Rebeuss à Dakar, Khadim Diagne, lutteur connu sous le pseudo « Double moteur », est en charge du recrutement des nervis²⁴.

En novembre 2024, le lutteur « Mbeuss », de son vrai nom Bathie Bâ, est arrêté et placé en détention. Cette arrestation se fait en lien avec l'affaire Jérôme Bandiaki, dont le lutteur était proche (*cf. infra*)²⁵.

En décembre 2024, le député du PASTEF Babacar Tambédou accuse le lutteur Zarco d'avoir recruté des nervis dans la commune de Grand Yoff à Dakar²⁶.

5. Accusations portées par Juan Branco, l'avocat d'Ousmane Sonko

Le 22 juin 2023, Me Juan Branco, l'avocat franco-espagnol d'Ousmane Sonko, tient une conférence de presse à Dakar au cours de laquelle il accuse nommément de nombreux dignitaires du régime et hauts responsables des forces de sécurité d'avoir joué un rôle dans le recrutement des nervis. Parmi les nombreux noms cités figurent notamment ceux de Birame Faye (ministre auprès du ministre de l'Intérieur en charge de la Sécurité de proximité et de la Protection civile), d'Antoine Diome (ministre de l'Intérieur), de Doudou Ka (ministre des Transports), du général Moussa Fall (Haut Commandant de la Gendarmerie nationale) ou encore de Mame Mbaye Niang (ministre du Tourisme)²⁷.

Me Juan Branco transmet cette liste au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), le document de 168 pages est intitulé « Communication au titre de l'article 15 du statut de Rome visant Monsieur Macky Sall, Monsieur Antoine Felix Diome, Monsieur Moussa Fall ainsi que 109 autres individus concernant la commission de crimes contre l'humanité sur le territoire du Sénégal entre les mois de mars 2021 et de juin 2023 ». **Selon Juan Branco, le recrutement de ces supplétifs des forces de sécurité passerait par l'Agence sécurité de proximité (ASP)**, fondée exclusivement pour remplir cette mission en lui donnant un caractère officiel, et se trouvant sous la direction de Birame Faye²⁸.

Dans sa Communication, Me Juan Branco rappelle que « les nervis se déplacent le plus souvent dans des *pick-up* blancs, de marque Toyota ou Mitsubishi, de modèle identique, sans immatriculation, provenant principalement de commandes d'Etat détournées, y compris dans le cadre de détournements de l'aide au développement, et de financements occultes mobilisés par l'APR ». L'avocat accuse le parti présidentiel, en proche coordination avec le Palais présidentiel, d'avoir « pris en charge le financement

²¹ WiwSPORT, 03/03/2021. [url](#) ; Enquête+, 11/03/2021. [url](#)

²² France Inter, 18/03/2021. [url](#)

²³ Le Monde, 12/06/2023. [url](#)

²⁴ Juan BRANCO, 22/06/2023. [url](#)

²⁵ Senego, 27/11/2024. [url](#)

²⁶ SeneNews, 15/12/2024. [url](#)

²⁷ SeneNews, 22/06/2023. [url](#) ; Senegal7, 23/06/2023. [url](#)

²⁸ Juan BRANCO, 22/06/2023. [url](#)

et l'organisation de ces supplétifs ». C'est, selon lui, la raison pour laquelle les *pick-up* en question stationnent en nombre près des locaux de l'APR²⁹.

6. Rôle du ministre Doudou Ka dans la répression et le recours aux nervis

Concernant **Doudou Ka**, le document transmis par Me Juan Branco à la CPI présente ainsi son rôle dans le système : « ministre des Transports aériens, ancien conseiller spécial de Macky Sall et ancien directeur de l'aéroport Blaise Diagne, originaire de Ziguinchor, travaille directement avec le couple présidentiel, et dispose d'un réseau de chargés de recrutement de nervis, à Ziguinchor notamment, qu'il mobilise hors période de crise à des fins d'intimidation d'opposants »³⁰.

Ou encore : « Doudou KA, dont la base arrière est la cité SICA SIPRES 2 à Dakar, barricadée par des nervis lors des incidents, s'appuie sur des réseaux de confiance, dont l'organisateur financier est Malamine Sonko, et des relais territoriaux, dont par exemple Alpha Omar Sow à Yembeul Nord, mais surtout Jérôme Bandiaki » (ou Bandiaky)³¹.

Jérôme Bandiaki *alias* Sniper occupe les fonctions de chargé de sécurité du parti de l'ex-président Macky Sall (2012-2024). Il est un des homme-clés de la gestion de la sécurité sous l'ancien chef d'État. Il est arrêté à son domicile le 18 septembre 2024 et placé en garde à vue à la division des investigations criminelles pour enquête³². Le 24 septembre, il est inculpé puis placé sous mandat de dépôt³³.

En juin 2025, Jérôme Bandiaki et Sakory Ka, le frère de l'ancien ministre Doudou Ka, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel. Jérôme Bandiaki devra répondre des chefs d'accusation de détention illégale et trafic illicite d'armes, détention non autorisée de munitions, obtention d'avantages indus et escroquerie au service. Sakory Ka est poursuivi pour détention non autorisée d'armes et de munitions, ainsi que pour trafic illicite d'armes³⁴.

²⁹ Juan BRANCO, 22/06/2023. [url](#)

³⁰ Juan BRANCO, 22/06/2023. [url](#)

³¹ Juan BRANCO, 22/06/2023. [url](#)

³² Afrique-sur7, 19/09/2024. [url](#) ; RFI, 19/09/2024. [url](#)

³³ Sene.News, 25/03/2025. [url](#)

³⁴ Senego, 12/06/2025. [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en juin 2025.

Organisations non gouvernementales

Human Rights Watch, « Sénégal : Répression pré-électorale », 22/01/2024.

<https://www.hrw.org/fr/news/2024/01/22/senegal-repression-pre-electorale>

Amnesty International, « Sénégal : Amnesty International demande une enquête indépendante sur la répression meurtrière lors des manifestations », 09/06/2023. <https://www.amnesty.fr/presse/senegal--amnesty-international-demande-une-enquete>

Human Rights Watch, « Sénégal : Violente répression de l'opposition et de la dissidence », 05/06/2023. <https://www.hrw.org/fr/news/2023/06/05/senegal-violente-repression-de-lopposition-et-de-la-dissidence>

Amnesty International, « Sénégal : des manifestations sous haute tension », 05/06/2023.

<https://www.amnesty.fr/actualites/senegal-manifestations-droit-de-manifester>

Human Rights Watch, « Sénégal : La liberté d'expression et de réunion doit être respectée », 12/03/2021. <https://www.hrw.org/fr/news/2021/03/12/senegal-la-liberte-dexpression-et-de-reunion-doit-etre-respectee>

Amnesty International, « Sénégal : Appel à manifester après la mort de huit personnes la semaine dernière : les forces de sécurité doivent faire preuve de retenue », 09/03/2021.

<https://www.amnesty.fr/presse/senegal--appel-a-manifester-apres-la-mort-de-huit>

Amnesty International, « Sénégal : une flambée de violence inédite fait plusieurs morts », 09/03/2021.

<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/senegal-flambee-de-violence-manifestations-8-morts>

Think tanks, universités et centres de recherches

HAVARD Jean-François, « Lutter pour sa réputation au Sénégal », Corps, N°16, 2018.

<https://shs.cairn.info/revue-corps-2018-1-page-71?lang=fr>

Médias

Senego, « Affaire Jérôme Bandiaky : Sniper et le frère de Doudou Kâ renvoyés en jugement, le lutteur « Mbeuss » remis en liberté », 12/06/2025. https://senego.com/affaire-jerome-bandiaky-sniper-et-le-frere-de-doudou-ka-renvoyes-en-jugement-le-lutteur-mbeuss-remis-en-liberte_1847664.html

Sene.News, « Nouvelle révélation sur le dossier de Jérôme Bandiaky : « Il devrait normalement sortir de prison mais ... » », 25/03/2025. https://www.senenews.com/actualites/nouvelle-revelation-sur-le-dossier-de-jerome-bandiaky-il-devrait-normalement-sortir-de-prison-mais_533526.html

Sene.News, « Accusé d'avoir recruté des nervis, le lutteur Zarco annonce une plainte contre le député Babacar Tambédou », 15/12/2024. https://www.senenews.com/actualites/accuse-davoir-recrute-des-nervis-le-lutteur-zarco-annonce-une-plainte-contre-le-depute-babacar-tambedou_520030.html

Senego, « Traque des présumés nervis : Le lutteur Bathie Ba alias « Mbeuss » conduit devant le doyen des juges et écroué », 27/11/2024. https://senego.com/traque-des-presumes-nervis-le-lutteur-bathie-ba-alias-mbeuss-conduit-devant-le-doyen-des-juges-et-ecroue_1775857.html

Afrique-sur7, « Sénégal : Jérôme Bandiaky alias Sniper arrêté, un nervi présumé de Macky Sall », 19/09/2024. <https://www.afrique-sur7.fr/senegal-jerome-bandiaky-alias-sniper-arrete-un-nervi-presume-de-macky-sall>

RFI, « Sénégal : le chargé de sécurité de l'ancien parti au pouvoir en garde à vue », 19/09/2024. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240919-s%C3%A9n%C3%A9gal-le-charg%C3%A9-de-s%C3%A9curit%C3%A9-de-l-ancien-parti-au-pouvoir-en-garde-%C3%A0-vue>

Senegal7, « Recruteur de nervis : Le ministre Birame Faye dément Juan Branco et annonce une plainte pour diffamation », 23/06/2023. <https://senegal7.com/recruteur-de-nervis-le-ministre-birame-faye-dement-juan-branco-et-annonce-une-plainte-pour-diffamation/>

Senenews, « Affrontements : Juan Branco publie la liste de ceux qui ont « recruté » les nervis, de hauts cadres cités », 22/06/2023. https://www.senenews.com/senenews-people/video-senenews-people/affrontements-juan-branco-publie-la-liste-de-ceux-qui-ont-recrute-les-nervis-de-hauts-cadres-cites_449232.html

TamaMédia, « [Enquête] Sénégal : mais qui sont ces civils armés tirant à balles réelles sur les manifestants ? », 14/06/2023. <https://tamamedia.com/https-tamamedia-com-enquete-senegal-mais-qui-sont-les-mysterieux-nervis-armes-au-senegal-tirant-sur-les-civils-2/>

Le Monde, Le Monde Afrique, « Sénégal : enquête sur les « nervis du pouvoir », 12/06/2023. https://www.lemonde.fr/afrique/video/2023/06/12/senegal-enquete-sur-les-nervis-du-pouvoir_6177336_3212.html

Le Monde, « Au Sénégal, polémique sur les « nervis du pouvoir », 10/06/2023. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/06/10/au-senegal-polemique-sur-les-nervis-du-pouvoir_6176995_3212.html

TV5 Monde, « Sénégal : qui sont les hommes armés en civil qui pourchassaient des manifestants ? », 08/06/2023. <https://information.tv5monde.com/afrique/senegal-qui-sont-les-hommes-armes-en-civil-qui-pourchassaient-des-manifestants-2645643>

France 24, « Sénégal : des nervis armés ont-ils sévi lors des récentes manifestations ? », Info ou Intox, 07/06/2023. <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/info-ou-intox/20230607-s%C3%A9n%C3%A9gal-les-nervis-ont-ils-fait-leur-retour-lors-des-r%C3%A9centes-manifestations>

RFI, « Au Sénégal, des « nervis » sont-ils de sortie ? », 06/06/2023. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230605-au-s%C3%A9n%C3%A9gal-des-nervis-sont-ils-de-sortie>

Senepius, « Vidéo - Conférence de presse de la police nationale », 05/06/2023. <https://www.seneplus.com/politique/conference-de-presse-de-la-police-nationale>

Jeune Afrique, « Ousmane Sonko condamné à deux ans de prison ferme », 01/06/2023. <https://www.jeuneafrique.com/1449857/politique/ousmane-sonko-condamne-a-deux-ans-de-prison-ferme/>

Senepius, « Le festin des nervis », 26/03/2023. <https://www.seneplus.com/politique/le-festin-des-nervis>

Senepius, « Les nervis, ces voyous devenus « maitres » du pays », 22/06/2021. <https://www.seneplus.com/opinions/les-nervis-ces-voyous-devenus-maitres-du-pays>

Seneweb, « Y en a marre sur les nervis : « Cette pratique est de nature à semer les germes d'une guerre civile », 18/06/2021. https://www.seneweb.com/news/Societe/y-en-a-marre-sur-les-nervis-laquo-cette-_n_350206.html

France Inter, « Au Sénégal, les lutteurs sont en lutte », 18/03/2021.

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/esprit-sport/au-senegal-les-lutteurs-sont-en-lutte-5274416>

Enquête+, « Les lutteurs très remontés contre le ministre de la Justice », 11/03/2021.

<https://www.enqueteplus.com/content/accuse%CC%81s-d%E2%80%99avoir-infiltr%C3%A9-les-manifestations-les-lutteurs-tre%CC%80s-remonte%CC%81s-contre-le>

RFI, « Sénégal : interrogations sur la présence de « nervis » dans les manifestations », 07/03/2021.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210307-s%C3%A9n%C3%A9gal-interrogations-sur-la-pr%C3%A9sence-de-nervis-dans-les-manifestations>

Wiwsport, « Les lutteurs accusés d'être des nervis, Khadim Gadiaga réfute et menace de bannir... », 03/03/2021. <https://wiwsport.com/2021/03/03/les-lutteurs-accuses-detre-des-nervis-khadim-gadiaga-refute-et-menace-de-bannir/>

Seneweb, « Les nervis du pouvoir se pavanent avec des véhicules du ministère de l'éducation nationale », 03/03/2021. <https://www.seneweb.com/news/Politique/les-nervis-du-pouvoir-se-pavanent-avec-d n 341923.html>

Autre source

BRANCO Juan, « Communication au titre de l'article 15 du statut de Rome visant Monsieur Macky Sall, Monsieur Antoine Felix Diome, Monsieur Moussa Fall ainsi que 109 autres individus concernant la commission de crimes contre l'humanité sur le territoire du Sénégal entre les mois de mars 2021 et de juin 2023 », 22/06/2023. https://juan-branco.fr/wp-content/uploads/2023/06/CPI-22-juin-2023-PUBLIC_compressed.pdf